

Mairie de la Grande Arrondissement de Goulon
Du Bourg Mars an mil huit cent trente-six, à deux heures du soir
ACTE DE NAISSANCE d'Odéon Louis Adolphe Daniel
né à la Grande le dix de Courant à deux heures du matin fils de Jean André Hilario Daniel en Chef
profession d'ouvrier à la Grande et de Marie Melanquiste Demard
agée de quatrevingt ans, domiciliée à la Grande

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
Sur la déclaration à moi faite par le D^r Jean Louis Moreau, père de l'enfant
agée de cinquante ans, profession de juge, demeurant
domicilié à la Grande

Premier témoin, Victor Auguste Daniel agée de quarante ans, profession d'ouvrier domicilié à la Grande
Second témoin, Joseph Honoré Hugues agée de cinquante ans, profession d'ouvrier domicilié à la Grande

CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Louis Moreau, Maire de la Commune de la Grande remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
avec moi, à l'exception de deux témoins qui n'ont pu le faire.

Daniel B. Bugeat Agasse

Mairie de la Grande Arrondissement de Goulon
Du Bourg Mars an mil huit cent trente-six, à deux heures du soir
ACTE DE NAISSANCE d'Odéon Louis Adolphe Daniel
né à la Grande le dix de Courant à deux heures du matin fils de Jean André Hilario Daniel en Chef
profession d'ouvrier à la Grande et de Marie Melanquiste Demard
agée de quatrevingt ans, domiciliée à la Grande

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
Sur la déclaration à moi faite par le D^r Jean Louis Moreau, père de l'enfant
agée de cinquante ans, profession de juge, demeurant
domicilié à la Grande

Premier témoin, Victor Auguste Daniel agée de quarante ans, profession d'ouvrier domicilié à la Grande
Second témoin, Joseph Honoré Hugues agée de cinquante ans, profession d'ouvrier domicilié à la Grande

CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Louis Moreau, Maire de la Commune de la Grande remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
avec moi, à l'exception de deux témoins qui n'ont pu le faire.

Daniel B. Bugeat Agasse



Mairie de la Grande Arrondissement de Goulon
Du Bourg Mars an mil huit cent trente-six, à deux heures du soir
ACTE DE NAISSANCE d'Odéon Louis Adolphe Daniel
né à la Grande le dix de Courant à deux heures du matin fils de Jean André Hilario Daniel en Chef
profession d'ouvrier à la Grande et de Marie Melanquiste Demard
agée de quatrevingt ans, domiciliée à la Grande

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
Sur la déclaration à moi faite par le D^r Jean Louis Moreau, père de l'enfant
agée de cinquante ans, profession de juge, demeurant
domicilié à la Grande

Premier témoin, Victor Auguste Daniel agée de quarante ans, profession d'ouvrier domicilié à la Grande
Second témoin, Joseph Honoré Hugues agée de cinquante ans, profession d'ouvrier domicilié à la Grande

CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Louis Moreau, Maire de la Commune de la Grande remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
avec moi, à l'exception de deux témoins qui n'ont pu le faire.

Daniel B. Bugeat Agasse

Mairie de la Grande Arrondissement de Goulon
Du Bourg Mars an mil huit cent trente-six, à deux heures du soir
ACTE DE NAISSANCE d'Odéon Louis Adolphe Daniel
né à la Grande le dix de Courant à deux heures du matin fils de Jean André Hilario Daniel en Chef
profession d'ouvrier à la Grande et de Marie Melanquiste Demard
agée de quatrevingt ans, domiciliée à la Grande

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
Sur la déclaration à moi faite par le D^r Jean Louis Moreau, père de l'enfant
agée de cinquante ans, profession de juge, demeurant
domicilié à la Grande

Premier témoin, Victor Auguste Daniel agée de quarante ans, profession d'ouvrier domicilié à la Grande
Second témoin, Joseph Honoré Hugues agée de cinquante ans, profession d'ouvrier domicilié à la Grande

CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Louis Moreau, Maire de la Commune de la Grande remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
avec moi, à l'exception de deux témoins qui n'ont pu le faire.

Daniel B. Bugeat Agasse